

Etudes en cours avec impact budgétaire sur le long terme

LISTE NO 3

Chapitre du budget	Intitulé	Considérations	Compétences	Gain
020	<u>Téléphones</u> : étudier la possibilité de changer d'opérateur téléphonique, voire de trouver des solutions techniques afin de diminuer les coûts des appels (sur natels principalement).	Avec le développement de la téléphonie mobile, les coûts d'appels sur natels représentent plus de fr. 5'000.-/an. L'évolution des technologies (<i>⇒ installation de passerelle GSM, téléphonie via le câble du télé-réseau</i>) et la concurrence entre les opérateurs devrait permettre de diminuer ces coûts.	Conseil communal	fr. 2'000.- à fr. 3'000.-
200	<u>Ecole enfantine</u> : étudier la possibilité de transférer la classe des Pitchounets au "Trèfle à 4" et mettre en location le bâtiment de "La Garenne".	Dossier à étudier en collaboration avec la commission scolaire.		
320	<u>Télé-réseau</u> : étudier la vente du réseau.	En fonction de l'évolution très rapide des technologies, le GT estime judicieux d'étudier la vente de notre télé-réseau. Etude en cours, des offres ont été demandées. Contraintes juridiques à ne pas sous-estimer, du fait de notre appartenance au Syndicat du télé-réseau de La Neuveville et environs.	Conseil général	
342	<u>Part au déficit de la piscine</u> : étudier la possibilité de remettre la totalité de l'exploitation de la piscine à la Société de Développement (SDL)	Pour rappel, la SDL et la Commune sont les membres fondateurs de la Fondation de la piscine, créée en 1968. Impliquerait la dissolution de cette fondation. Etude à réaliser en collaboration avec la SDL.	Conseil général	fr. 39'500.-
343	<u>Port</u> : étudier la possibilité de remettre l'exploitation du port à la Société de Développement (SDL) contre le versement d'une redevance annuelle.	Vaste étude à mener avec la SDL, et très nombreuses contraintes légales.	Conseil général	
620	<u>Trafic</u> : analyse des prestations "nature" offertes à certaines sociétés locales (<i>⇒ ex. tonte des gazons pour le Football-Club et le Tennis Club</i>).			fr. 15'000.-
621	<u>Parkings – recettes</u> : étudier l'installation d'horodateurs, prioritairement sur les parkings de la piscine et du port.		Conseil général	fr. 30'000.- à fr. 50'000.-

Etudes en cours avec impact budgétaire sur le long terme (suite)

LISTE NO 3

Chapitre du budget	Intitulé	Considérations	Compétences	Gain
721	<u>Autres charges et revenus liés aux déchets:</u> (<i>⇒chapitre financé par l'impôt et non pas par la taxe sur les déchets</i>) Examiner toutes les possibilités pour couvrir les charges de ce chapitre par une "taxe d'utilisation".	Certaines rubriques et dépenses concernant des "déchets incinérables" pourraient être portées à charge du chapitre 720 " <i>ramassage et incinération des déchets urbains</i> ", chapitre couvert par une taxe causale. Voir si notre adhésion à la future déchetterie de l'E2L (<i>en qualité de client</i>) pourrait diminuer notre charge pour l'élimination des déchets autres que le compostage, les déchets urbains, le verre et le papier. Sur l'exemple de La Neuveville, examiner la possibilité d'instaurer un émolument pour l'élimination de certains déchets (<i>ex. ferraille, appareils électroménagers, déchets encombrants, etc.</i>) Différencier le dépôt des déchets encombrants provenant des privés et des entreprises.		
860	<u>Service de l'électricité:</u> étudier la vente du réseau.	Etude décidée en fonction de l'ouverture progressive du marché de l'électricité, des contraintes techniques qu'elle impliquera, de la pression qu'elle engendrera sur la baisse de nos marges, ainsi que de la future obligation de ne plus pouvoir porter le bénéfice dans le compte général mais de devoir l'attribuer à une réserve spécifique (<i>⇒chapitre autofinancé comme le port, le service des eaux, l'épuration, le télé-réseau, etc.</i>) Il est préférable d'entreprendre ces réflexions pendant que nous pouvons le faire avec sérénité en ayant encore des choix possibles intéressants. Etude en cours, offres demandées.	Conseil général	
90	<u>Impôts:</u> augmentation de la taxe d'exemption du service du feu	Arrêté 959 du 27.04.2001 fixant le montant de la taxe personnelle et forfaitaire à fr. 140.-/an.	Conseil général	
942	<u>Biens du patrimoine financier:</u> favoriser tout projet de construction d'un bâtiment et immeuble locatif sur la parcelle de l'ancien Café de la Gare.		Conseil général	
942	<u>Biens du patrimoine financier:</u> le hangar TP (<i>⇒ancien immeuble Canada Dry</i>) étant situé en zone d'habitation de haute densité, vendre la propriété pour y permettre la construction de petits locatifs.		Conseil général	

Etudes en cours avec impact budgétaire sur le long terme (suite)

LISTE NO 3

Chapitre du budget	Intitulé	Considérations	Compétences	Gain
942	<u>Biens du patrimoine financier:</u> étudier la possibilité de louer les places du parking du CAL aux locataires de l'immeuble.		Conseil communal	
	<u>Services communaux – effectif du personnel:</u>	Le groupe de travail a souhaité une étude comparative sur l'effectif et les charges de personnel. Il a admis qu'une réduction des effectifs devrait être réalisée en relation avec une diminution de certaines charges de travail, liée à des études en cours (<i>ex: vente du réseau électrique et du télé-réseau, remise de l'exploitation du port, fermeture de la bibliothèque</i>), ainsi que de la mise en application des décisions cantonales prises ou à prendre, concernant la régionalisation de l'action sociale et "Police 2006".		
	<u>Fusion des communes</u>	Un groupe de travail a été constitué pour mener une réflexion liée au RUN. La question de fusion des communes sera étudiée en parallèle.		
	<u>Aménagement du territoire:</u> donner l'impulsion nécessaire pour la réalisation de plans de quartier dans certains secteurs de la localité.	Si une commune n'a pas à jouer le rôle de promoteur, ne devrait-elle pas être le moteur nécessaire pour donner l'élan à la réalisation d'un plan de quartier, afin d'inciter au développement de nouvelles zones dans le village? Certains propriétaires souhaiteraient peut-être réaliser leurs terrains mais sont retenus à l'idée de devoir auparavant exécuter des plans de quartier (de détails, exemple du secteur Bas-des-Levées, 4'500 m ²). La commune pourrait favoriser la démarche (ex. en finançant le plan de quartier) et donner ainsi l'impulsion nécessaire. Elle se ferait rembourser les frais dès que les parcelles de propriétaires privés seraient vendues.		

Le Landeron, le 24 octobre 2005.